



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

du Conseil Communautaire du jeudi 13 mars 2025

de communes Convocation Date: 07/03/2025

Affichée et mise en ligne Le: 07/03/2025

***** Délibération n°

12-CC130325 ******

Nombre de Membres :

 En exercice : 	44	
- Présents :	30	
- Pouvoirs :	5	
- Votants :	35	
- Absents :	9	

Résultats:

- Pour :	35
- Contre :	0
- Abstention :	0

Liste des délibérations Affichée et mise en ligne le: 14/03/2025

Délibération mise en ligne sur le site internet de la CCSSO le :

2 1 MAR. 2025

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 mars 2025, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Salle Jean Ruby - 5 route de Nanteuil - 60300 Mont-l'Évêque, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 7 mars 2025, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BOUFFLET

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur ACCIAI Maxime
Madame BALOSSIER Françoise
Monsieur BATTAGLIA Alain
Madame BENOIST Magalie
Monsieur BLOT Laurent
Monsieur BOUFFLET Pierre
Monsieur CHARRIER Philippe
Monsieur CURTIL Benoit
Monsieur de la BEDOYERE Jean-Mar
Monsieur DUMOULIN François
Monsieur GAUDUBOIS Patrick
Monsieur GEOFFROY Rémi
Madame GLASTRA Delphine
Monsieur GUEDRAS Daniel

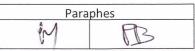
Madame JAUNET Christel Monsieur LEFEVRE Sylvain Madame LOZANO Michelle Madame LUDMANN Véronique Monsieur MARÉCHAL Guillaume Madame MIFSUD Florence Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine Monsieur PATRIA Alexis Madame ROBERT Marie-Christine Monsieur ROLAND Dimitri Madame SIBILLE Elisabeth Monsieur SICARD Bruno

Ont donné pouvoir :

Monsieur BOULANGER Damien à Monsieur GEOFFROY Rémi Monsieur GAUDION Philippe à Madame SIBILLE Elisabeth Madame GORSE-CAILLOU Isabelle à Madame ROBERT Marie-Christine Monsieur LESAGE William à Monsieur CHARRIER Philippe Madame LOISELEUR Pascale à Madame LUDMANN Véronique Madame MARTIN Emilie à Monsieur BOUFFLET Pierre Monsieur NOCTON Laurent à Monsieur BATTAGLIA Alain Madame PRUVOST-BITAR Véronique à Madame BENOIST Magalie Madame TONDELLIER Viviane à Monsieur BLOT Laurent



www.ccsso.fr



Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Recu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID: 060-200066975-20250321-12_CC_130325-DE

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Monsieur FROMENT Daniel représenté par Monsieur TESSON Gilles

Étaient absents

Monsieur DIEDRICH Wilfried Madame GAUVILLE-HERBET Monsieur GRANZIERA Gilles Monsieur LAPIE Dominique Monsieur MELIQUE Jacky Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre Monsieur REIGNAULT Patrice Madame REYNAL Sophie

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 30 présents et 5 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'assemblée délibérante que,

La CCSSO s'est engagée dans la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) pour développer les places d'accueil du jeune enfant sur son territoire.

En avril 2023, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise a acté l'acquisition de deux parcelles situées à Chamant. Elles figurent au cadastre sous les références B902 et B904 d'une superficie respective de 1 905 m² et de 201 m².

Le montant de la transaction s'est élevé à 85 000 euros HT, hors frais de notaire.

Une procédure de mise en concurrence a eu lieu du 5 avril au 26 avril 2024, pour le recrutement d'un maître d'œuvre. Il s'est vu attribuer une mission de maîtrise d'œuvre complète pour ce projet de construction.

Le classement des offres reçues a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres du 28 mai 2024. Lors du conseil communautaire en date du 20 juin 2024, le marché de Maîtrise d'Œuvre (MOE) a été attribué au cabinet d'architectes LUSSO et LAURENT. Cette attribution a fait l'objet de la délibération N° 62-CC200624. Le marché MOE a été notifié le 20 août 2024 pour un montant de 67 284,00 € HT.

Le cabinet LUSSO et LAURENT a produit les études de conception de la MAM. Après validation de l'Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et des services de la Petite enfance du Département, ces études ont donné lieu à la consultation des entreprises pour le marché de travaux de la MAM découpé en 12 lots.

La mise en concurrence s'est déroulée du 24 octobre 2024 au 21 novembre 2024. Une 1ère phase de négociation a été menée avec les candidats ayant répondu à la consultation entre le 7 janvier et le 14 janvier 2024. Une seconde phase de négociation s'est déroulée du 31 janvier 2025 au 7 février 2025. Ces deux phases de négociation ont permis d'obtenir une réduction d'un montant de 69 804 € en comparaison de l'offre initiale.

	Paraphes
M	FB

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 21/03/2025



Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'attribution de ce marché public de travaux et d'autoriser le président à en signer les pièces.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

<u>Vu</u> l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), et notamment ses articles L. 5211-1, L. 2121-29, L. 1311-9 et L. 1311-10;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

<u>Vu</u> l'article R2123-1 du Code la Commande Publique ;

<u>Vu</u> les articles L2122-21 et L2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis d'appel à concurrence envoyé à la publication le 24/10/2024,

Vu le budget de l'exercice en cours,

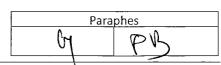
Considérant les offres finales reçues ;

Considérant l'analyse des offres établie par le Maître d'œuvre ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1: D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ou son représentant à signer toutes les pièces des marchés attribués aux prestataires, ci-après nommés pour la construction de la Maison d'Assistantes Maternelles. Cette attribution sera effective sous réserve, pour ces derniers, de présenter l'ensemble des pièces candidatures et attributaires dans les délais définis. A défaut, les candidats se trouvant classés immédiatement après seront sollicités pour produire les documents nécessaires à l'attribution. Ceci pouvant être reproduit tant qu'il subsiste des candidatures recevables ou des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables :

- lot n°1 Gros œuvre : Société HAINAULT pour un montant de 98 050.00 € HT (offre de base) :
- lot n°2 Charpente bois Ossature bois : Société CM DEBRAINE pour un montant de 115 749.89 € HT (offre de base) ;
- lot n°3 Couverture : Société EUROPE TOITURES pour un montant de 93 189.78 € HT (offre de base);
- lot n°4 Menuiseries extérieures : Société HORIZONS pour un montant de 63 000.00 € HT (offre de base);
- lot n°5 Cloisons Doublages Faux-plafonds : Société BELVALETTE pour un montant de 40 538.37 € HT (offre de base) ;
- lot n°6 Menuiseries intérieures Société BOITEL ET FILS pour un montant de 39 834.39 € HT (offre de base);



- ID: 060-200066975-20250321-12_CC_130325-DE
- lot n°7 Peinture Sols souples : Société LES PEINTURES PARISIENNES pour un montant de 19 621.90 € HT (offre de base);
- lot n°8 Electricité : Société SIDEM ELECTRICITE pour un montant de 40 355.25 € HT (offre de base):
- lot n°9 Plomberie Chauffage Ventilation : Société ASFB pour un montant de 110 000.00 € HT (offre de base + PSE) ;
- lot n°10 VRD : Société COLAS France pour un montant de 129 511.00 € HT (offre de base) ;
- lot n°11 Clôtures Espaces verts : Société PARADIS VERTS pour un montant de 51 772.00 € HT (offre de base) ;
- lot n°12 Maçonnerie de pierre : Société HAINAULT pour un montant de 89 225.00 € HT (offre de base).

ARTICLE 2: DE DONNER délégation au Président, ou à son représentant, pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant.

ARTICLE 3: D'INSCRIRE au budget 2025 les crédits nécessaires à la bonne exécution de ce marché.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le :

2 1 MAR, 2025

De la publication sur le site internet de la CCSSO :

2 1 MAR. 2025

Fait à Senlis, le

2 1 MAR. 2025

Guillaum **ਅ**unauté fis Sud Oise Pierre BOUFFLET

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr